



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Objet : Tatouage : Les professionnels réclament une régulation nationale urgente pour la protection des citoyens et la professionnalisation du métier

Rennes, 13 octobre 2025

Face à la démocratisation massive du tatouage (près d'un Français sur cinq est tatoué), des représentants d'associations de tatoueurs lancent un appel au gouvernement et aux parlementaires pour une régulation rapide et pragmatique de la profession. Actuellement, la seule obligation légale est une courte formation à l'hygiène, ce qui ne garantit ni la qualité de la pratique, ni la sécurité des clients.

Kalil Moktar, tatoueur depuis 2006, Secrétaire de l'association Tatouage et Partage et figure reconnue du secteur, a soumis aux députés et sénateurs une proposition simple et **sans coût public**, visant à encadrer la pratique et à lutter contre le travail dissimulé.

La Proposition : Trois Piliers Simples pour la Sécurité

Pour mettre fin à la situation où « n'importe qui peut s'improviser tatoueur », la profession propose la mise en place d'un système qui s'appuie sur l'expertise des salons existants :

1. **Création d'une Attestation Professionnelle Obligatoire** : Cette attestation serait délivrée après une **formation pratique minimale de deux ans** effectuée exclusivement dans des salons agréés existant depuis au moins trois ans. Cette Attestation, affichée, offrirait une **garantie de formation réelle et de qualité** aux consommateurs.
2. **Création d'un Registre National des Salons Formateurs** : Ce registre permettrait aux autorités de contrôle (ARS, inspection) de vérifier la validité des attestations et de s'assurer du respect des règles sanitaires.
3. **Régulation de la Vente de Matériel** : Le matériel de tatouage (aiguilles, encres) serait **réservé uniquement aux tatoueurs certifiés** après vérification de l'attestation. Cette mesure est jugée essentielle pour **lutter contre le marché noir et les pratiques clandestines**.

Les Avantages : Coût Zéro et Protection Maximale

Le principal atout de cette démarche est son efficacité immédiate et son impact budgétaire nul pour l'État.

Kalil Moktar a déclaré : « Notre proposition est immédiatement applicable, sans coût public, et adaptée à la réalité du terrain. Elle permet enfin de **protéger les citoyens** tout en offrant une **reconnaissance légale claire** au métier. Après de nombreuses tentatives pour créer une école d'État infructueuses depuis 25 ans, nous proposons une solution qui fonctionne en s'appuyant sur les professionnels déjà établis. »

L'auteur du projet a également souligné que cette régulation française pourrait servir de modèle pour inspirer une **directive européenne**, positionnant ainsi la France comme pionnière sur un enjeu de santé publique et de culture.

CONTACT PRESSE

Kalil Moktar

Tatoueur – Secrétaire de l'association *Tatouage et Partage* – Président de l'association *Les Tatoueurs Ont du Cœur*

 06 10 78 58 09 |  moktar.kalil@orange.fr

Le document complet de la proposition soumise aux Parlementaires et Ministres est joint à cet e-mail pour une consultation approfondie.

À propos des associations représentées : *Tatouage et Partage* est une association nationale œuvrant pour la promotion et la défense de la pratique du tatouage en France. *Les Tatoueurs ont du Cœur* est une association caritative du secteur du tatouage.